

<http://divergences.be/spip.php?article1083>

Revue libertaire internationale en ligne

Divergences

Nous sommes définis par les lignes que nous décidons de traverser ou d'accepter comme frontières

Olivier Pascault chercheur & journaliste+ Place aux
fous, Philosophie & Musiques, disciplines de
l'indiscipline Radio Libertaire

Julien Coupat n'est pas un "terroriste"

- Archives - Archives Générales 2006 - 2022 - 2008 - N°16 Decembre/december/2008 - International - France - Une histoire de caténares -

Date de mise en ligne : vendredi 28 novembre 2008

Copyright © Divergences Revue libertaire en ligne - Tous droits réservés

[Betapoliotique](#)

22 novembre 2008

A l'heure où j'écris ce présent texte, Julien Coupat vient d'être écroué après 96 heures de garde à vue passées dans les services de la Brigade antiterroriste.

Julien Coupat est mon ancien compagnon de séminaire, à l'EHESS. Il a suivi le séminaire « histoire de la pensée allemande » et soutenu brillamment un DEA autour des écrits de Guy Debord. Nous avons conduit quelques activités communes, dont de nombreuses réflexions et échanges de textes en vue de co-fonder ensemble une revue. Nous avons arpenté la rue Mouffetard à maintes reprises avec les yeux & les mains ouvertes vers la liberté, la désaliénation et l'action pour le progrès.

La revue Tiquun est née sans moi. Des désaccords pratiques et d'existence nous séparaient. Républicain et nourrissant des analyses me portant à stimuler les actions collectives dans et pour le peuple dans la lutte des classes pour organiser l'union de luttes des classes populaires, nous n'avons pas poursuivi nos relations fraternelles mais le respect mutuel dans nos travaux a demeuré. Nous avons tout de même mis sur pied ensemble un atelier au cours d'un Congrès Marx International à Nanterre. L'orientation intellectuelle et partisane de Julien Coupat l'a mené dans les franges de la radicalité scripturaire. Ni plus, ni moins. Toujours amical avec ses semblables, d'une gentillesse remarquable, les écrits de Julien Coupat sont certes radicaux mais qu'on nous comprenne bien : entre des écrits et les actions, il y a un monde qu'il n'a certainement pas franchi. Du ciel des idées au ciel de l'action, la béance est un drame grossi aujourd'hui par la procureure. Il est devenu le pion d'un jeu imbécile qui en révoltera plus d'un : l'hypertrophie du vocabulaire de la sanction.

Julien Coupat n'est pas un prolétaire mais un bourgeois entré en critique ; il y en a, il en faut ! Individualiste, Julien Coupat n'est pas républicain au sens strict. Il ne méconnaît pourtant pas les idéaux et espérances de l'esprit de la Révolution française, de la Révolution de 1848 et la Commune de 1871 et les milliers de déportés et fusillés, femmes, enfants et vieillards au cours de la répression sanglante orchestrée par Versailles. En rupture de ban avec les idées communes des si gentils mouvements politiques claniques et groupusculaires qui n'ont d'autres vues que de se satisfaire de la haute opinion qu'ils ont d'eux-mêmes, cela fait-il de Julien Coupat un « terroriste » ? Non, trois non.

Julien Coupat a mené ses travaux honorablement avec tout le sérieux que je lui connais. Excellente plume littéraire, je peux ne pas être en accord avec ses analyses, orientations théoriques et politiques. Loin de là. Reconnaissons-le pourtant parmi les intellectuels engagés qui n'a jamais fait défaut à l'humanité : nulle tentation et nul appel à l'homicide ne transparaissent dans l'ensemble de ses écrits. Je le sais, nul appel au meurtre ne se lira jamais sous sa plume, malgré les épreuves du jour et de la nuit en enfermés. Il a par la suite fait paraître des livres collectifs, signant Théorie de la jeune fille et Bloom aux Editions Mille & Une nuits sous des noms d'emprunts. Ses textes provenaient tous de la revue Tiquun. Il a ensuite préfacé un recueil de textes de Blanqui paru aux Editions de LabFabrique. Il a de même été l'une des plumes principales du Comité Invisible popularisant L'insurrection qui vient, toujours aux Editions de La Fabrique, texte éponyme d'une réalité en marche.

Cela fait-il de Julien Coupat un « terroriste » ? Non, trois non. Que reproche-t-on à Julien Coupat ? D'écrire librement

?

De qui est-il le bouc émissaire ? D'une certaine idée de la liberté intellectuelle sous contrôle ?

De quoi est-il le bouc émissaire ? D'une paranoïa instrumentale de la part d'un Ministère aux ordres des dérives répressives du droit pénal européen pour criminaliser toutes orientations politiques et critiques de l'ordre anarchiste du règne de la marchandise capitaliste ?

Nous ne nous étendrons pas ici (ce n'est pas le moment, laissons travailler ses avocats) sur la procédure judiciaire qui frappe Julien Coupat et ses camarades sinon pour exprimer notre aversion pour cette exagération des qualifications pénales et ses mesures tournées vers l'incarcération. Hypertrophier des faits, quels qu'ils soient, entraîne des dérives liberticides pour tous. Citoyens, soyez-en conscients ! L'esprit de Versailles ne doit pas passer !

Julien Coupat a-t-il ou pas commis les actes qu'on lui reproche ?

Qu'importe. Ce n'est ici pas le problème de ce présent texte.

Il ne nous appartient pas de juger, même si justice est rendue « au nom du peuple français ».

La justice passera. Elle doit examiner les faits dans la sérénité. Et nous appelons à la sérénité des juges, enquêteurs et journalistes qui rendront compte de l'agitation médiatique décelable à l'instant. Nous appelons à leur examen des faits sans autre souci républicain que de clarifier une situation hors des délirantes accusations de terrorisme.

En effet, le peuple, sujet du droit, n'est pas et ne sera pas le bourreau des seules idées, même celles qui sont contraire à ses intérêts propres dans l'union réelle de sa classe appauvrie, en vue de son émancipation intégrale.

Le peuple n'est pas et ne sera pas le bourreau d'actes de potaches pas encore prouvés sinon l'existence de quelques livres, quelques tracts, un baudrier d'escalade et des objets que tout à chacun peut posséder chez lui pour bricoler. Le bricolage n'est-il pas le loisir favori des français, comme nous l'assène la presse depuis quelque temps ?

La disproportion des qualifications pénales à l'encontre de Julien Coupat (« entreprise terroriste ») nous fait craindre des dérives judiciaires ultérieures. Des interpellés la semaine dernière, certains l'ont été parce qu'ils possédaient, dans leurs bibliothèques très fournies, *L'insurrection qui vient* (Ed. La Fabrique).

Que tous ceux qui possèdent *J'irai cracher sur vos tombes* de V. Sullivan alias B. Vian, un exemplaire de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1793 (pour rappel, elle appelle au renversement des gouvernements n'allant plus dans le sens de l'intérêt du peuple), ou encore *L'insurgé* de Jules Vallès se rendent en ce cas à la Brigade antiterroriste de suite.

Moi & toi & vous, nous pouvons tous du jour au lendemain subir quelque accusation que ce soit sous prétexte de nous faire sentir le poids de la répression au nom d'une lecture anti-républicaine du droit. La lecture du droit doit rester mesurée.

En toutes circonstances. Pas d'exception en l'Etat de droit... à moins que le masque ne tombe définitivement !

Julien Coupat n'est pas un "terroriste"

Julien Coupat n'est pas un terroriste.

Julien Coupat n'est pas et n'a jamais été le chef d'un gang.

Julien Coupat doit être dégage des chefs de terrorisme.

Julien Coupat menotté écrira... encore & encore.

Solidarité avec Julien Coupat & ses amis, y compris s'ils ont commis des excès que nous ne jugerons pas même si nous ne les acceptons pas... mais certainement pas ceux de « terrorisme ».

Pour le reste & les suites, nous agirons et communiquerons en conséquence.

OLIVIER PASCAULT CHERCHEUR & JOURNALISTE + PLACE AUX FOUS, PHILOSOPHIE & MUSIQUES,
DISCIPLINES DE L'INDISCIPLINE RADIO LIBERTAIRE Comité Visible pour le droit de la défense de Julien Coupat
& ses camarades